1630 conseil

Etude des entreprises de la première transformation de bois et des fabricants de produits semi-finis en région Bourgogne-Franche-Comté



Rapport final

Novembre 2026

Étude réalisée pour le compte de Fibois Bourgogne-Franche-Comté, cofinancée la DRAAF BFC et la Région BFC.

Sommaire

Résumé exécutif 3
INTRODUCTION 5
I. Contexte et objectifs de l'étude 5
II. Travaux effectués 6
III. Remarques méthodologiques 6
a. Quant au périmètre de l'étude 6
b. Quant à la définition des entreprises de produits semi-finis 6
c. Quant aux données externes mobilisées 7
CHAPITRE 1 : PANORAMA DES ENTREPRISES 8
I. Un tissu industriel engagé dans une recomposition rapide 8
a. Un tissu d'entreprises dense et structurant à l'échelle nationale 8
b. Des dynamiques contrastées selon les territoires et les essences sciées 10
II. Une dynamique d'investissements et des débouchés diversifiés 12
a. Un investissement important conduit par les entreprises, faiblement accompagné par la puissance publique 12
b. Une diversification des débouchés, portée par la valorisation matière et par l'évolution de l'offre commerciale 14
CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX DEFIS DES ENTREPRISES 15
I. La ressource forestière : une contrainte pour l'approvisionnement des entreprises 15
a. Le traumatisme des scolytes et la décapitalisation du massif jurassien 15
b. La concurrence internationale, un facteur de tension croissant sur l'approvisionnement 15
II. Des marchés sous tension, entre retournement conjoncturel et exigences croissantes 17
a. Une conjoncture en retournement après un cycle exceptionnel : le contrecoup de l'euphorie post-Covid 17
b. Des marchés de plus en plus exigeants 17
III. Emplois et compétences : des entreprises qui tentent de s'adapter face aux tensions de recrutements 18
a. Un déficit chronique de main-d'œuvre qualifiée, aggravé par les départs à la retraite 18
b. Des besoins de compétences nouveaux et des leviers encore inégalement mobilisés 19
CONCLUSION 20
CHAPITRE 3 : RECOMMANDATIONS 21
BIBLIOGRAPHIE 24
ANNEXES **Erreur ! Signet non défini.**
I. Fiches actions **Erreur ! Signet non défini.**
II. Bibliographie **Erreur ! Signet non défini.**

Résumé exécutif

Les entreprises de la première transformation de bois et fabricants de produits semi-finis s'inscrivent dans un contexte régional où la Bourgogne-Franche-Comté occupe une place structurante dans la filière nationale de sciage. Il s'agit en effet de la deuxième région française pour la transformation de feuillus (23 % de la production nationale) et de la troisième région pour la transformation de résineux (15 %). Elle s'appuie pour cela sur un maillage d'environ 160 à 170 entreprises, sur les quelque 6 000 établissements que compte la filière forêt-bois régionale au sens large (établissements employeurs), et rassemblent près de 2 600 emplois salariés.

Ces entreprises sont engagées depuis 2014 dans une recomposition rapide. Ainsi, le nombre d'entreprises régionales ayant une activité de scierie a diminué de 23 % entre 2014 et 2023 (une baisse toutefois légèrement inférieure à la tendance nationale de -27 %), en partie liée à une dynamique structurelle de concentration à l'œuvre depuis les années 1990.

Par ailleurs, les entreprises de première transformation de bois et les fabricants de produits semi-finis de Bourgogne-Franche-Comté traversent une phase de mutation profonde. Après un cycle 2021-2023 jugé exceptionnel par les chefs d'entreprise auditionnés, les exercices 2024 et 2025 se traduisent par une baisse d'activités et de chiffre d'affaires à l'échelle régionale[1].

Cet ensemble régional dissimule toutefois des trajectoires différentes et des profils d'entreprises hétérogènes. L'analyse microéconomique de trois entreprises de transformation régionales conduite dans le cadre de cette étude indique qu'à volume comparable, ce n'est pas la taille qui détermine la rentabilité, mais **la position dans la chaîne de valeur**. Ainsi, une entreprise de transformation de feuillus dont le chiffre d'affaires ne représente que 15 % de celui d'une autre[2] (14,5 M€ contre 94 M€) affiche un résultat net rapporté au chiffre d'affaires près de dix fois supérieur (8,4 %, contre 0,9 %). Pour certains profils d'entreprises, l'avenir s'appuiera donc moins sur les volumes sciés que sur la capacité à transformer, sécher et *in fine*, vendre plus cher.

Enfin, l'étude montre que quatre principaux enjeux structurent, avec une intensité inégale selon les territoires et les essences, les défis auxquels ces entreprises sont confrontées :

1. **Une ressource en décroissance**. La crise sanitaire des scolytes et le changement climatique pèsent directement sur l'approvisionnement : la production biologique nette de la forêt régionale a chuté de 25 % entre 2020 et 2024 (de 10,3 à 7,7 millions de m³ par an) la plus forte baisse de toutes les régions françaises. Elle devrait reculer de 8 % supplémentaires d'ici 2040, avec une contraction de 30 % pour les seuls résineux. Cette raréfaction se double d'une concurrence internationale agressive sur certaines essences (telles que les grumes de chêne), qui aggrave les tensions sur la matière première pour les industriels régionaux.
2. **Un marché sous tension qui impose la montée en gamme**. Aux exigences croissantes des marchés[3], les entreprises répondent par l'investissement (81 % des chefs d'entreprise enquêtés ont investi au cours des quatre dernières années, certains jusqu'à 10 % de leur chiffre d'affaires) et par la diversification, vers les

[1] En 2021, la récolte régionale de bois atteint un niveau record (6 millions de m³) ; elle recule pour la quatrième année consécutive en 2024, à 5,23 millions de m³ (-1,4 % sur un an), et les volumes sciés reculent dans les mêmes proportions, à 1,3 million de m³, revenant à leur niveau de 2018-2019. Cette inflexion se prolonge sur le plan conjoncturel : au 1er trimestre 2025, les exploitations-scieries feuillues et résineuses déclarent traverser « 18 mois de baisse d'activité et de chiffre d'affaires » ; au 2e trimestre 2025, l'activité des exploitations-scieries feuillues reste inférieure de 10 % à son niveau de 2021. Cette fragilité conjoncturelle se poursuit encore au 3e trimestre 2025 à l'échelle nationale, avec un chiffre d'affaires en recul de 15,2 % pour les scieries feuillues et de 15,8 % pour les scieries résineuses. Sources : Agreste, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024, Études Bourgogne-Franche-Comté n°104, février 2026 ; CEEB, Baromètre de conjoncture Exploitations forestières scieries, 1er trimestre 2025 (mai 2025) et 2e trimestre 2025 (août 2025) ; France Bois Forêt / Fédération Nationale du Bois, Note de conjoncture économique, janvier-février 2026 (données 3e trimestre 2025, Observatoire économique CEEB).

[2] Voir encadré 2 du présent rapport.

[3] Citons à titre illustratif : la réglementation environnementale, les critères esthétiques de plus en plus stricts des clients, etc.

produits à plus forte valeur ajoutée et vers les connexes[4]. Un effort qui demeure, en proportion, modestement soutenu par la puissance publique[5].

3. **Un capital humain en tension et vieillissant**. Le manque d'attractivité des métiers contraint les industriels à devenir leurs propres organismes de formation. Les tensions de recrutement touchent l'ensemble des métiers de la filière, avec des difficultés comprises entre 73 % et 86 % pour les postes les plus en tension[6], dans un contexte de renouvellement générationnel préoccupant, près de la moitié des dirigeants d'entreprise de la filière ont aujourd'hui 50 ans ou plus[7].

4. **Un environnement sociétal et réglementaire de plus en plus contraignant**. L'acceptabilité des pratiques forestières se dégrade (hostilité croissante envers certaines activités notamment les coupes rases, arbitrages de plus en plus fréquents entre fonction économique, biodiversité et fonctions récréatives de la forêt) tandis que le poids des réglementations européennes (RDUE, REP) nourrit une inquiétude qui dépasse, chez les entreprises, l'expérience quotidienne du terrain : interrogées sur le rôle qu'elles attendent en priorité de l'État, elles placent la stabilité législative et réglementaire loin devant les soutiens financiers directs.

Un exercice de prospective conduit en parallèle pour le compte de la DRAAF, de la Région et de Fibois BFC conclut que l'avenir de la filière dépendra moins de la conjoncture de court terme que des choix stratégiques rendus. Ces choix devront porter sur la priorité accordée à la fonction productive de la forêt et sur le renforcement du dialogue entre acteurs de la filière et société civile. Un horizon qui dépasse largement celui des entreprises étudiées ici, mais qui **conditionnera directement leur trajectoire**.

[4] Les produits connexes issus de la transformation du bois : écorces, sciures, plaquettes sont des produits « induits ». Les entreprises cherchent en général à diminuer la production des produits connexes pour améliorer leur rendement matière tout en les valorisant mieux.
[5] Voir encadré 3 du présent rapport.
[6] Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté, étude prospective *Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030*, synthèse du rapport d'étude, juillet 2023.
[7] Donnée 2019, dernière source disponible. Banque de France, direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, *Situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale et des scieries de Bourgogne-Franche-Comté*, période 2015-2019, 22 janvier 2021.

INTRODUCTION

I. Contexte et objectifs de l'étude

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté comptent parmi les plus vastes et les plus productives de France métropolitaine. Avec 1,75 million d'hectares, privées à 60 %[8], elles couvrent 36 % du territoire régional et représentent 10 % de la surface forestière nationale, plaçant la région au cinquième rang français par sa surface boisée[9].

Cette ressource irrigue une filière de première transformation confrontée à plusieurs défis structurels, dont la présente étude propose un état des lieux :

- une pression croissante sur la ressource sous l'effet du changement climatique, qui se traduit par une instabilité accrue des flux d'approvisionnement ;
- la nécessaire modernisation d'outils de production appelés à répondre à l'évolution de la demande et à rester compétitifs sur des marchés européens et mondiaux ;
- un manque d'attractivité qui pèse sur le recrutement et les compétences ;
- un enjeu d'acceptabilité sociale de certaines pratiques de gestion forestière, qui rejaillit sur l'ensemble de la filière.

Ces défis s'inscrivent enfin dans la perspective plus large de la contribution de la filière forêt-bois à la neutralité carbone à l'horizon 2050, qui constitue à la fois une contrainte et une opportunité stratégique pour ses acteurs.

C'est dans ce contexte que Fibois Bourgogne-Franche-Comté a souhaité qu'un état des lieux soit conduit auprès des entreprises de première transformation et des fabricants de produits semi-finis de la région.

Cette étude poursuit trois objectifs :

i. qualifier et détailler les principaux enjeux auxquels ces entreprises sont aujourd'hui confrontées ;

ii. faire émerger des leviers d'action et des recommandations à destination des pouvoirs publics et des professionnels de la filière, de nature à renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation ;

iii. articuler ces constats avec les travaux conduits par ailleurs à l'échelle régionale, au premier rang desquels l'exercice de prospective mené par la DRAAF, la Région et Fibois BFC sur la filière forêt-bois à l'horizon 2040.

Elle a également vocation à alimenter les réflexions préparatoires au prochain contrat de filière forêt-bois régional, appelé à succéder au contrat actuel couvrant la période 2018-2028.

[8] 40 % des forêts en région BFC sont publiques et appartiennent à l'État (8%) ou à des collectivités publiques (32%). Les peuplements des forêts de la région BFC ont des caractéristiques propres :
- Plus de 72 % des forêts sont en effet composées uniquement de feuillus, dominés notamment par le chêne et le hêtre.
- Plus de 12 % sont uniquement composées de résineux.
- Environ 15 % des forêts sont mixtes.

[9] Agreste, Bourgogne Franche-Comté, Mémento de la filière forêt-bois, juin 2023.

II. Travaux effectués

Entre septembre 2025 et novembre 2026, le cabinet 1630 Conseil (la Mission) a réalisé les travaux suivants :

- Lecture du corpus bibliographique.
- Campagne d'auditions auprès d'une vingtaine d'entreprises, de professionnels et de représentants de la filière forêt-bois régionale.
- Préparation et administration d'une enquête en ligne, auprès d'un panel d'environ 160 entreprises.
- Préparation et animation d'une rencontre territoriale avec les entreprises étudiées et partenaires de la filière.
- Restitution des résultats auprès des représentants institutionnels.
- Rédaction du présent rapport.

Afin de superviser le déroulement des travaux, un comité de suivi a été initié le 9 septembre 2025 avec les pilotes de l'étude (Fibois BFC) et s'est réuni à intervalles réguliers.

III. Remarques méthodologiques

a. Quant au périmètre de l'étude

En *théorie*, le recours à la nomenclature des entreprises (codes NAF et numéros SIREN), permet de délimiter le périmètre des entreprises étudiées. Appliqués au champ des entreprises de la première transformation de bois et fabricants de produits semi-finis, il s'agit notamment des codes NAF suivants :

- 16.10A Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
- 16.10B Imprégnation du bois
- 16.21Z Fabrication de placage et de panneaux de bois
- 16.22Z Fabrication de parquets assemblés

Toutefois, en *pratique*, certaines entreprises peuvent être inscrites sous d'autres codes NAF, complexifiant la capacité à les identifier finement. Dans ce contexte, la Mission s'est appuyée sur la connaissance du tissu d'entreprises régionales de Fibois BFC.

Par ailleurs, afin d'établir des comparaisons entre l'échelon national et l'échelon régional, la Mission a cherché à disposer de données économiques nationales ciblant particulièrement, dans leur intégralité et selon une définition homogène, les entreprises de la première transformation de bois (chiffre d'affaires, production et valeur ajoutée, investissements, autres éléments comptables et financiers). Elle s'est confrontée à plusieurs obstacles : principalement le caractère confidentiel des données (secret statistique), et la difficulté à délimiter un périmètre précis de ces entreprises.

b. Quant à la définition des entreprises de produits semi-finis

Les « fabricants de produits semi-finis » retenus dans le périmètre de l'étude désignent les entreprises relevant des codes NAF 16.21Z (fabrication de placage et de panneaux de bois - contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres) et 16.22Z (fabrication de parquets assemblés). Il s'agit d'entreprises de seconde transformation qui élaborent, à partir de sciages ou de placages, des produits intermédiaires destinés à une transformation, un assemblage ou une pose ultérieurs (par un menuisier, un charpentier, un fabricant de meubles ou un poseur) et non des produits finis livrés directement à l'utilisateur final.

Cette définition exclut donc du périmètre de l'étude les activités de seconde transformation aval telles que la fabrication de charpentes et de menuiseries posées, l'ameublement ou la construction bois proprement dite, qui relèvent d'autres codes NAF non retenus ici.

c. Quant aux données externes mobilisées

Les compléments bibliographiques et documentaires sur la filière régionale, la ressource, l'emploi et les compétences sont mobilisés ici à titre d'éléments de contexte, utiles à la compréhension des contraintes et des opportunités auxquelles sont confrontées les entreprises étudiées. Ils ne constituent pas l'objet principal du présent rapport, qui reste centré sur les entreprises de première transformation de bois et les fabricants de produits semi-finis.

CHAPITRE 1 : PANORAMA DES ENTREPRISES

I. Un tissu industriel engagé dans une recomposition rapide

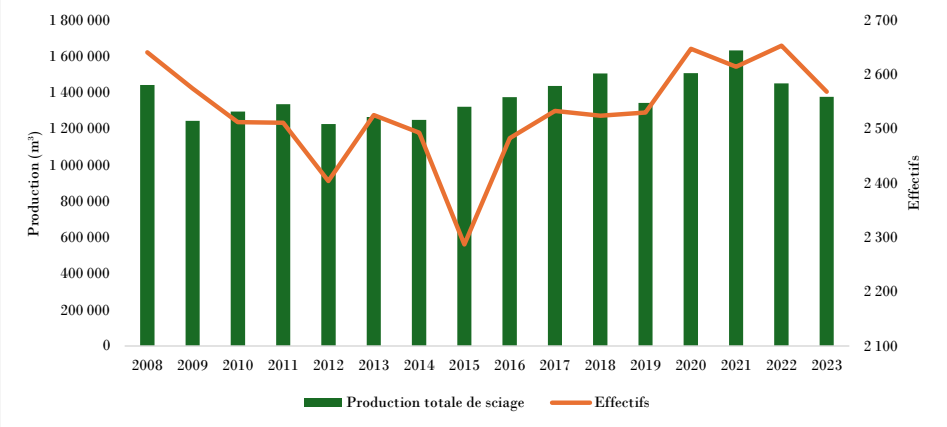
a. Un tissu d'entreprises dense et structurant à l'échelle nationale

La Bourgogne-Franche-Comté occupe une place structurante dans la filière nationale de la première transformation de bois. Avec 1,3 million de m³ de sciages produits en 2024, elle représente 16 % de la production nationale et se classe quatrième région française en volume, derrière la région Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne-Rhône-Alpes[10].

Cette position agrège toutefois deux profils très différents : les résineux dominent très largement la structure des volumes sciés en région (82 % du total, contre 18 % pour les feuillus[11]), mais le poids relatif de la région s'inverse à l'échelle nationale : elle représente 23 % de la production française de sciages feuillus tempérés, contre 15 % seulement pour les résineux, avec des positions de leader sur certaines essences : première région pour le sciage du chêne (29 % de la production nationale), deuxième pour le hêtre. Pour l'ensemble des feuillus la région BFC est en deuxième position derrière la région Grand-Est, et deuxième pour les sciages de sapins-épicéas et douglas, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes[12].

Ce poids national s'appuie sur un maillage resserré d'environ 160 à 170 entreprises de la première transformation de bois, sur les quelque 6 000 établissements employeurs que compte la filière régionale au sens large (soit environ 3 % des établissements) et rassemblent environ 2 600 emplois salariés[13].

Evolution de l'emploi salarié en région BFC dans le secteur du sciage, rapporté à la production totale de sciage (2008-2023)
Production en m³
Emploi salarié, code APE 1610A - Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation



Source : *Insee, Flores, données transmises à la Mission*

Ce maillage est en recomposition profonde et rapide. Entre 2014 et 2023, le nombre d'entreprises exerçant une activité de sciage en Bourgogne-Franche-Comté a reculé d'environ 23 % (de 208 à 160 unités), une baisse légèrement inférieure à la tendance nationale (-27 %, de 1 589 à 1 162 entreprises), en partie liée à une dynamique structurelle de concentration à l'œuvre depuis les années 1990. Cette évolution n'est pas linéaire : à une phase de recul marqué entre

[10] Agreste, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024.
[11] *Ibid.*
[12] Agreste, Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023.
[13] Insee, Flores 2023, pour le secteur du sciage.

2014 et 2019 a succédé une stabilisation, voire un léger rebond, entre 2019 et 2021, portée par des marchés dynamiques et par un contexte sanitaire paradoxalement favorable au bois, avant que la baisse ne reprenne entre 2021 et 2023.

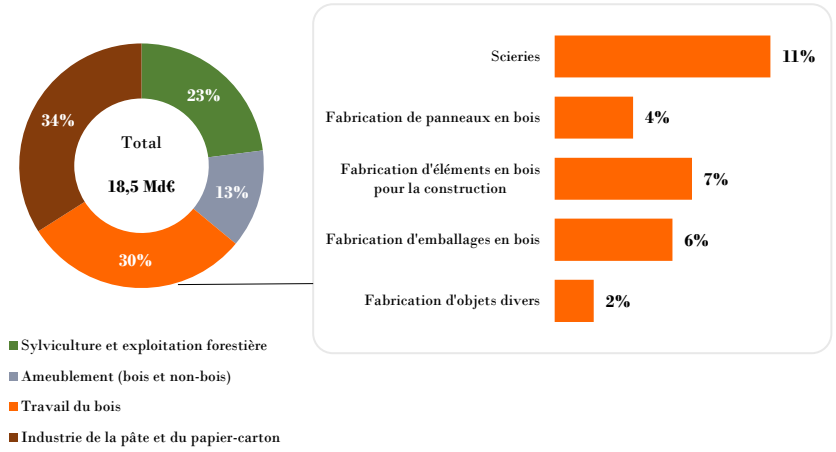
Les effectifs salariés du secteur du sciage suivent une trajectoire comparable : l'indice des postes salariés s'établit à 98 en 2022 (base 100 en 2006), après être descendu jusqu'à 91 en 2018, ce qui traduit une érosion mesurée mais réelle de l'emploi direct, y compris dans les phases de reprise conjoncturelle[14] .

Sur le plan du commerce extérieur, la balance commerciale régionale des produits liés au secteur bois demeure excédentaire, à hauteur de 177 millions d'euros en 2023[15], notamment grâce aux 344 millions de bois et d'articles en bois exportés. L'Europe absorbe 82 % des exports régionaux tandis que l'Allemagne est le premier fournisseur de la région (21 % des importations)[16]. Ces résultats distinguent la filière régionale puisqu'à l'échelle nationale, le solde commercial des produits « sciages et connexes » est déficitaire et s'élève à -540 M€ (2023)[17].

ENCADRÉ 1 : Valeur ajoutée du sciage à l'échelle nationale

A l'échelle nationale, sur les 18,5 Md€ de valeur ajoutée générée par la filière (2022), le sciage y occupe une place déterminante : les scieries représentent 11 % de la valeur ajoutée totale de la filière, soit la première composante de la branche « Travail du bois » (30 % de la VA totale), devant la fabrication d'éléments en bois pour la construction (7 %) et la fabrication de panneaux (4 %). Le poids du sciage au sein de cette branche s'est nettement renforcé sur la période : en production, les scieries représentaient 26 % du « Travail du bois » en 2007, contre 33 % en 2022[18].

Répartition de la valeur ajoutée brute de la filière forêt-bois par branche d'activité
France métropolitaine et DROM, en % de la VA totale (18,5 Md€ en 2022)



Champ : France métropolitaine et DROM.
Sources : Insee, Comptes de la Nation 2023 (base 2020) ; Insee, Esane. Traitements BETA/OLEF pour le compte du SDES, 2024.

[14] Acoss - Urssaf 2006 à 2022.
[15] Produits en euros issus des codes des douanes AO2Z produits sylvicoles et C16Z produits issus du sciage.
[16] Agreste, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024, Études Bourgogne-Franche-Comté n° 104, février 2026.
[17] Agreste, Commerce extérieur – bois et dérivés, synthèses conjoncturelles, n°419, mai 2024.
[18] SDES, Les comptes de la forêt française de 2007 à 2022, septembre 2025.

b. Des dynamiques contrastées selon les territoires et les essences sciées

Le paysage industriel régional ne peut se lire comme un ensemble homogène d'entreprises confrontées aux mêmes contraintes. Il recouvre en réalité une segmentation marquée, à la fois territoriale et sectorielle, qui détermine directement l'exposition de chaque entreprise aux risques et aux opportunités, au point que la région abrite, de fait, plusieurs modèles économiques aux besoins distincts plutôt qu'une filière homogène.

Le premier axe de cette hétérogénéité est territorial. L'enquête en ligne conduite auprès des entreprises de première transformation et de fabrication de produits semi-finis le confirme : 68 % des établissements franc-comtois scient exclusivement ou majoritairement des résineux, contre 85 % des établissements bourguignons pour les feuillus et les profils mixtes. Cette spécialisation se lit département par département, avec des implications directes pour les entreprises qui y sont implantées :

- le Jura et le Doubs affichent des profils très résineux, ce qui les expose en premier lieu à la crise sanitaire des scolytes, à la concurrence des approvisionnement des groupes industriels des régions limitrophes et d'Allemagne ;
- la Côte-d'Or et l'Yonne, disposant d'une ressource de moindre qualité, orientent davantage leur activité vers le bois de trituration et une part plus élevée de feuillus, un positionnement structurellement moins valorisé que le bois d'œuvre (bien qu'il existe une ressource en hêtre de qualité notamment dans le Châtillonnais) ;
- la Nièvre et la Saône-et-Loire présentent des profils intermédiaires, marqués par une montée en puissance du chêne et du douglas à mesure que les plantations parviennent à maturité.

Cette hétérogénéité territoriale se retrouve directement dans le maillage des scieries elles-mêmes : sur les 159 établissements recensés en 2023 par la DRAAF BFC, le Doubs en concentre à lui seul 46 (près de 29 %), contre 10 seulement dans l'Yonne[19].

Département	Région historique	Nombre de scieries
Côte-d'Or	Bourgogne	21
Nièvre	Bourgogne	15
Saône-et-Loire	Bourgogne	23
Yonne	Bourgogne	10
Sous-total Bourgogne	**Bourgogne**	**69 (43 %)**
Doubs	Franche-Comté	46
Jura	Franche-Comté	21
Haute-Saône & Territoire de Belfort	Franche-Comté	23
Sous-total Franche-Comté	**Franche-Comté**	**90 (57 %)**
Bourgogne-Franche-Comté (BFC)	-	**159**
France	-	**1 156**

Le second axe est celui des essences, et les trajectoires y sont tout aussi contrastées.

Sur le segment feuillus, la ressource est théoriquement abondante à l'échelle régionale, mais sa mobilisation effective pour le sciage demeure contrainte par la pression à l'export des grumes, la concurrence croissante entre usages du bois et le manque de débouchés. En effet, plusieurs verrous techniques, économiques ou autres bloquent l'usage des feuillus qui pourraient trouver une meilleure valorisation économique. Le chêne scié, principal feuillu transformé dans la région, suit une tendance déclinante de fond, revenant de volumes compris entre 200 000 et 240 000 m³ à la fin des années 1990 à des niveaux plus généralement compris entre 140 000 et 170 000 m³ depuis les années 2010.

Commenté [ML1]: J'ajouterais le manque de débouché (sauf si les personnes interrogées n'en ont pas parlé). Différents verrous techniques, économiques ou autres bloquent l'usage des feuillus qui pourraient trouver une meilleure valorisation économique.

[19] DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2023, avril 2025.

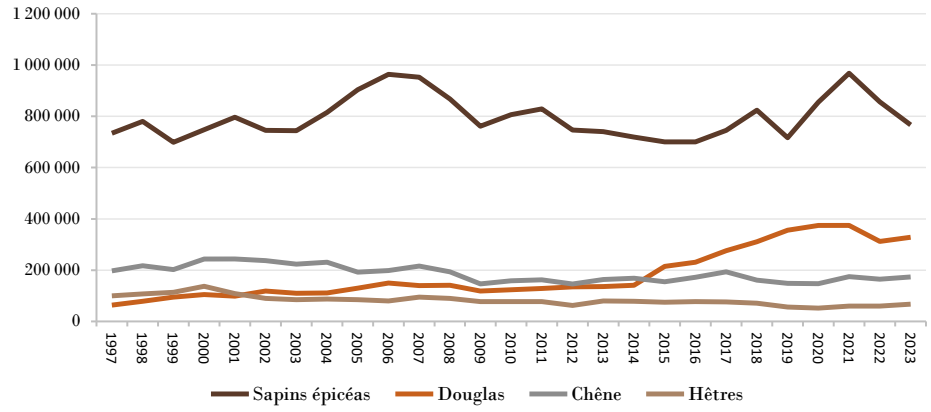
Cela s'explique en partie en raison de la baisse du diamètre moyen des arbres en forêt (de moins en moins de gros bois de qualité et plus de bois de diamètre moyen et de qualité moyenne).

Pour les chefs d'entreprise auditionnés, les leviers de développement résident moins dans l'augmentation des volumes que dans la montée en valeur ajoutée unitaire (séchage, tri, qualité).

> ***« L'objectif n'est pas de scier plus, mais de mieux transformer »***
> *Un dirigeant de scierie de feuillus auditionné par la Mission*

Sur le segment résineux, les dynamiques divergent selon les essences : les résineux dits « blancs » (sapin pectiné, épicéa), historiquement au cœur du modèle de sciage régional, ont vu leurs volumes sciés reculer de 7 % entre 2018 et 2023 sous l'effet des attaques de scolytes, tandis que le douglas progresse de 6 % sur la même période, et de manière spectaculaire sur le temps long, passant de 60 000 m³ sciés en 1997 à plus de 328 000 m³ en 2023. A cela s'ajoute le fait que les volumes sont arrivés à maturité.

Evolution des sciages par essence sur la période 1997-2023



Source : *Agreste, Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023*

Ces deux axes de segmentation ne sont pas de simples effets de structure géographique : ils dessinent des modèles économiques d'entreprise aux besoins différenciés, qu'une politique d'accompagnement uniforme ne saurait servir efficacement. L'encadré ci-après en propose une illustration à partir de trois cas d'entreprises de la filière régionale.

ENCADRÉ 2 : Trois modèles économiques illustratifs des trajectoires possibles des entreprises

Une analyse microéconomique conduite sur trois scieries régionales anonymisées, à partir des auditions de leurs dirigeants et de leurs comptes sociaux, met en évidence la coexistence de modèles économiques profondément différenciés au sein de la filière régionale, chacun présentant des forces et des vulnérabilités propres.

	Entreprise A	Entreprise B	Entreprise C
Positionnement industriel	Transformation de feuillus à forte valeur ajoutée (séchage, transformation aval)	Résineux industriel de volume (1ère et 2e transformation intégrées)	Intégré : forestier, sciage, connexes
Essences dominantes	Chêne (~80 %), hêtre, acacia	Douglas (~60 %), épicéa (~40 %)	Douglas 80-85 %, chêne 10-15 %
Marché	Ventes majoritaires à l'export (~2/3 du CA), marché européen	~30 % du CA à l'export ; reste sur le marché national (industrie, construction)	Ventes majoritaires en France

Effectif moyen	19 à 26	~195 (transformation intégrée)	25 à 30
Chiffre d'affaires	14,5 M€	94 M€	26 M€
Valeur ajoutée (% du CA)	3,55 M€ (24,5 %)	15,3 M€ (16,3 %)	5,68 M€ (21,8 %)
Marge brute (% du CA)	5,85 M€ (40,3 %)	40,2 M€ (42,8 %)	13,9 M€ (53,5 %)
EBITDA (% du CA)	1,55 M€ (10,7 %)	4,38 M€ (4,7 %)	1,38 M€ (5,3 %)
Résultat net (% du CA)	1,22 M€ (8,4 %)	833 k€ (0,9 %)	232 k€ (0,9 %)

Au-delà de leur valeur illustrative, les données financières de ces trois entreprises objectivent une hiérarchie de rentabilité qui recoupe étroitement leur positionnement dans la chaîne de valeur. Bien que son chiffre d'affaires ne représente que 15 % de celui de l'Entreprise B (14,5 M€ contre 94 M€), l'Entreprise A dégage une marge d'exploitation pure[20] plus de deux fois supérieure (10,7 % du chiffre d'affaires, contre 4,7 %) et un résultat net rapporté au chiffre d'affaires près de dix fois plus élevé (8,4 %, contre 0,9 %). L'Entreprise C, dont le modèle intégré amortit les chocs conjoncturels sans les convertir en surcroît de marge, affiche un résultat net proportionnellement comparable à celui de l'Entreprise B (0,9 % du chiffre d'affaires).

Ce constat corrobore, à l'échelle microéconomique, l'enjeu de montée en valeur ajoutée identifié en synthèse : le volume industriel sécurise la présence sur le marché, mais c'est la position aval dans la chaîne de valeur (séchage, qualité, export) qui paraît le facteur le plus déterminant de la rentabilité nette des entreprises régionales.

Sources : *Auditions de dirigeants de trois entreprises anonymisées de première transformation de bois de la région BFC (octobre-novembre 2025) ; comptes sociaux des exercices 2023-2024.*

II. Une dynamique d'investissements et des débouchés diversifiés

a. Un investissement important conduit par les entreprises, faiblement accompagné par la puissance publique

Dans l'enquête réalisée par la Mission auprès des entreprises régionales, 81 % des répondants déclarent avoir investi au cours des quatre dernières années (2022-2025), principalement dans l'automatisation et la robotisation (56 % des entreprises) et dans la ligne de sciage elle-même (52 % des entreprises). Les montants engagés sur la période s'échelonnent très largement selon les entreprises : 28 % des entreprises ont mobilisé moins de 500 000 euros, 44 % entre 500 000 euros et 3 millions d'euros, et 12 % plus de 10 millions d'euros. Le séchage devient par ailleurs une norme incontournable pour les bois de construction et de menuiserie, tandis que l'automatisation et le recours croissant aux scanners de tri assistés par intelligence artificielle permettent d'optimiser le rendement matière.

> ***« En moyenne on dédie 10 % de notre chiffre d'affaires à l'investissement »***
> *Un dirigeant d'entreprise de transformation de bois auditionné par la Mission*

Cette moyenne masque cependant un écart déterminant selon la taille de l'entreprise : seules 58 % des TPE déclarent avoir investi sur la période, contre 100 % des PME et des ETI. Ce différentiel recoupe une typologie plus large des entreprises de la filière, dégagée par les travaux de la Mission, où coexistent quelques grands groupes intégrés et une majorité de structures petites et moyennes aux profils contrastés :

Catégorie	État de santé et perspectives
Grands groupes	Capacité d'investissement forte, intégration de la seconde transformation, meilleure résilience face aux marchés mondiaux.

[20] Autrement dit, d'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesurant la performance brute d'exploitation de l'entreprise sans tenir compte des intérêts, des taxes, des amortissements ou des charges fiscales. Cette valeur permet d'évaluer le bénéfice opérationnel, la rentabilité opérationnelle et la capacité de génération de bénéfices réels, indépendamment des choix comptables et financiers.

Unités intermédiaires	Positionnement jugé le plus fragile ; nécessité de se spécialiser ou de monter en gamme pour survivre.
Petites scieries	Rôle crucial pour le maillage territorial et le service local, mais menacées par les difficultés de transmission et de mise aux normes (incendie, environnement).

Cette hétérogénéité recoupe les résultats de l'enquête : plus de neuf répondants sur dix (91 %) déclarent un volume de grumes sciées inférieur à 40 000 m³ en 2025, et 37,5 % des répondants emploient moins de dix salariés, contre 22 % employant plus de cinquante, un tissu productif structurellement fragmenté, où l'effort de modernisation se concentre sur les acteurs déjà les mieux dotés en capital.

La diversification technique constitue un axe important de cet effort d'investissement : elle se traduit par le développement de produits assemblés (contrecollé, lamellé-collé) et par l'introduction du feuillu dans des usages structurels jusqu'ici réservés au résineux. L'association « Bois croisés de Bourgogne » illustre concrètement cette dynamique : porté depuis 2015 par une dizaine d'acteurs régionaux réunis autour d'un appel à manifestation d'intérêt, ce projet a permis l'implantation d'une unité de production de panneaux en lamellé-croisé (CLT) à partir de chêne de qualité secondaire. Il a notamment démontré que des pièces de bois présentant des singularités (nœuds, pentes de fil) conservent des caractéristiques mécaniques satisfaisantes pour un usage en structure, et a permis de lever deux verrous réglementaires portant sur le contrôle mécanique des lamelles aboutées et les paramètres d'aboutage du chêne[21].

ENCADRÉ 3 : Un accompagnement public encore modeste compte tenu des enjeux

L'accompagnement public des entreprises de première transformation et des fabricants de produits semi-finis s'appuie principalement sur les dispositifs de l'Ademe et sur les aides directes de la Région. En 2025, douze entreprises régionales de première transformation ont été lauréates de l'appel à projets « Industrialisation performante des produits bois » (IPPB) porté par l'Ademe, contre huit en 2024, pour un investissement moyen de 6,3 millions d'euros (contre 5,6 millions d'euros en 2024) et une aide moyenne accordée de 1,1 million d'euros (contre 1,4 million d'euros en 2024).

Les projets soutenus concernent principalement la modernisation des parcs à grumes, l'installation de scanners et de trieurs automatisés, ainsi que le développement de lignes de bois collés capables de valoriser des bois dépérissants. Le dispositif « Biomasse chaleur pour l'industrie du bois » (BCIB) a quant à lui bénéficié à deux entreprises en 2025, contre une seule en 2024[22].

Les aides propres de la Région (avances remboursables à taux zéro pour l'investissement matériel, la création-transmission d'entreprise ou le recrutement de cadres export) demeurent d'une portée plus limitée : six avances ont été accordées en 2024 pour un montant moyen d'environ 120 000 euros, et seulement quatre en 2025 pour une moyenne de 70 000 euros, exclusivement pour de l'investissement matériel.

Ces données confirment, à l'échelle du seul segment des scieries, l'ampleur des investissements de modernisation déjà relevée dans les auditions, tout en soulignant que les montants d'aide publique demeurent, en proportion, modestes au regard des montants investis par les entreprises elles-mêmes. Ce constat agrégé se retrouve à l'échelle de l'entreprise : dans l'enquête en ligne, 44 % des répondants ayant investi entre 2022 et 2025 déclarent n'avoir bénéficié d'aucune subvention, qu'elle soit régionale, nationale ou européenne[23].

[21] Loris André, Martin Grau, Gautier Llexa, Youssef Salib, *Comment relocaliser les industries de transformation du bois en Île-de-France, à l'heure des circuits courts et de la demande croissante en bois ?*, rapport du Groupe d'Analyse de l'Action Publique n°1, Mastère PAPDD, AgroParisTech / École des Ponts ParisTech, 12 janvier 2022, p. 91.
[22] ADEME Bourgogne-Franche-Comté, résultats des appels à projets IPPB et BCIB, transmis à la Mission en décembre 2025 et janvier 2026.
[23] Enquête en ligne auprès des entreprises de première transformation de Bourgogne-Franche-Comté, 32 répondants, 2026.

b. Une diversification des débouchés, portée par la valorisation matière et par l'évolution de l'offre commerciale

Pour certaines scieries, le centre de gravité économique se déplace du sciage principal vers d'autres activités. L'enquête en ligne le confirme à l'échelle des entreprises étudiées : 53 % des répondants déclarent tirer une part de leur chiffre d'affaires du négoce et commerce de bois, 25 % de la production et vente de produits semi-finis, 19 % de bois-énergie hors connexes.

Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement plus large de développement du bois énergie régional. Selon la prospective conduite par le ministère de l'Agriculture, à partir des scénarios de l'Ademe Transition(s) 2050, la demande régionale globale en biomasse solide pourrait progresser de 9 % à 23 % à l'horizon 2040, passant de 4,7 à 5,7 millions de tonnes de matière sèche. Cette croissance n'est pas homogène : la demande en bois bûche domestique devrait reculer d'ici 2040, tandis que les besoins en bois énergie collectif, tertiaire et industriel progressent plus fortement. Cette tension nouvelle sur la disponibilité des bois connexes se matérialise déjà dans les capacités de granulation régionales : après 200 000 tonnes de matière sèche consommées par les unités de granulation en 2020, quelque 200 000 tonnes de capacités supplémentaires ont été installées depuis, notamment via les nouvelles unités de la scierie Fruytier (Morvan, 100 000 tonnes) et de la scierie Chauvin (Jura, 70 000 tonnes), mises en service en 2023. Les projets recensés pourraient, à terme, tripler les capacités régionales de granulation par rapport à leur niveau de 2020, dans un horizon de trois à cinq ans[24].

Au-delà de la valorisation matière, l'enquête en ligne révèle une diversification commerciale plus large, encore émergente mais clairement identifiée par les entreprises elles-mêmes comme un axe de développement prioritaire. Parmi les leviers cités pour les cinq prochaines années figurent :

- le renforcement de la stratégie commerciale et du marketing (53 % des répondants) ;
- la valorisation des bois sanitaires et accidentels (37 %) ;
- la conception de produits à plus forte valeur ajoutée tels que le bois lamellé-collé ou le lamellé-croisé (17 %), un axe déjà illustré par l'exemple du CLT en chêne développé par l'association Bois croisés de Bourgogne.

Commenté [ML2]: Croisés

Le développement de la construction bois est quant à lui souhaité par 60 % des répondants.

Cette double dynamique, valorisation croissante des connexes de scieries d'un côté, diversification commerciale et produit de l'autre, dessine une filière qui cherche, de manière encore inégale selon les entreprises, à sortir d'un modèle économique fondé sur le seul sciage. Mais cette transition reste, comme l'effort d'investissement qui la porte, concentrée sur les entreprises déjà les mieux structurées : sans accompagnement public mieux calibré pour les plus petites structures, la diversification des débouchés risque de creuser, plutôt que de résorber, la fracture entre catégories d'entreprises.

[24] *La filière forêt-bois face au changement climatique. Une prospective de la filière et de ses acteurs en Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2040*, rapport final, novembre 2025, étude commandée par le ministère de l'Agriculture.

CHAPITRE 2 : PRINCIPAUX DEFIS DES ENTREPRISES

I. La ressource forestière : une contrainte pour l'approvisionnement des entreprises

a. Le traumatisme des scolytes et la décapitalisation du massif jurassien

Les attaques de scolytes sur l'épicéa, en particulier le scolyte typographe, ont entraîné des récoltes sanitaires massives depuis 2018. A court terme, les scieries ont été *« submergées de bois »*[25], avant qu'un reflux plus récent ne s'amorce : le volume de bois sanitaire prélevé en 2024 a chuté de 58 % par rapport à l'année précédente, la campagne marquant la disparition quasi totale des épicéas de plaine, déjà largement récoltés, les foyers résiduels se cantonnant désormais aux altitudes supérieures à 900 - 1 000 mètres, où la récolte est plus difficile[26].

Ce répit apparent ne doit pas masquer l'ampleur du choc structurel déjà encaissé : entre 2020 et 2024, la production biologique brute de la forêt régionale a reculé de 10 %, tandis que la mortalité en forêt progressait de 145 %, entraînant une baisse de 25 % de la production biologique nette (de 10,3 à 7,7 millions de m³ par an), soit la plus forte baisse enregistrée par une région française sur la période.

Dans le massif du Jura, le taux de prélèvement atteint 132 % de l'accroissement biologique annuel, contre une moyenne régionale de 94 %, signe d'une décapitalisation avérée ; 119 200 hectares de forêt régionale, dont 77 % situés dans le seul massif jurassien, affichent un taux de prélèvement supérieur à 100 %[27]. Selon les acteurs auditionnés par la Mission, un *« trou de production »* est ainsi anticipé à l'horizon d'une quinzaine d'années pour ce massif, avec une baisse prévisible pouvant atteindre 25 % de sa production selon les hypothèses retenues, un risque direct pour l'approvisionnement des scieries qui en dépendent.

Les projections disponibles pour 2040, construites à partir des travaux de l'IGN et du FCBA, confirment cette trajectoire dégradée à l'échelle régionale : la production biologique nette pourrait reculer de 8 % supplémentaires d'ici 2040, la disponibilité en résineux chutant de 30 % (contre une hypothèse de -25 % dans l'étude nationale de référence), tandis que la disponibilité en feuillus progresserait légèrement (+4 %)[28].

Dans ce contexte de raréfaction, la montée en puissance du Douglas se confirme : essence pivot en Bourgogne et pionnière dans le massif du Morvan, où elle représente aujourd'hui la grande majorité des 45 % de surface forestière occupée par les résineux et alimente une capacité de sciage locale d'environ 1 million de m³ par an, elle voit ses cours progresser face à une demande croissante, en substitution partielle de l'épicéa dans les usages structurels [29].

Le chêne dépérissant constitue, pour sa part, un enjeu de valorisation à part entière pour les scieries feuillues : les bois de qualité secondaire ou « piqués », de plus en plus nombreux, restent mécaniquement performants mais souffrent d'un déficit d'acceptabilité commerciale.

b. La concurrence internationale, un facteur de tension croissant sur l'approvisionnement

Selon les entreprises auditionnées, les acteurs économiques étrangers, notamment chinois, captent une partie croissante des grumes de chêne non transformées (le hêtre et l'épicéa sont également concernés, bien que le phénomène soit plus discret), ce qui contribue à une pénurie locale et à une inflation des prix d'achat pour les scieries régionales. Le cas d'une entreprise auditionnée dont le modèle économique repose sur la transformation feuillue à

[25] Citation issue de la campagne d'auditions menée par la Mission.
[26] Agreste, *Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024*, Études Bourgogne-Franche-Comté n°104, février 2026.
[27] Solagro, Eepos, Futuribles, séminaire régional de restitution, Dijon, 28 mars 2025 (données Inventaire Forestier National, période de référence 2019-2023).
[28] IGN, Inventaire Forestier National 2024 ; IGN-FCBA, Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français, 2024.
[29] Ministère de l'Agriculture, La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté : quelles trajectoires pour les massifs forestiers d'ici 2040 ?, Analyse n° 227, Centre d'études et de prospective, avril 2026.

forte valeur ajoutée, illustre cette tension : sa lecture de la chaîne de valeur identifie le lien à la ressource comme *« stratégique et disputée »,* directement en raison de la concurrence à l'export sur le chêne.

Plus largement, ces pressions s'inscrivent dans un mouvement de fond de mondialisation des chaînes d'approvisionnement, documenté à l'échelle nationale par la forte volatilité du cours du bois rond depuis la demande américaine post-Covid et par les pics de la demande en granulés consécutifs au déclenchement de la guerre en Ukraine. Face à cette instabilité, la filière opère une transition notable des ventes aux enchères vers des contrats d'approvisionnement pluriannuels (principalement en forêt publique), pouvant représenter entre 45 % et 80 % des volumes selon les structures[30]. Ces contrats sécurisent les volumes pour l'industriel et garantissent un débouché au propriétaire forestier[31].

Ces tensions se retrouvent à l'échelle de l'entreprise : dans l'enquête conduite par la Mission auprès des entreprises de la première transformation et des fabricants de produits semi-finis, 58 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés d'approvisionnement, imputées :

- en premier lieu à la concurrence sur le marché (pour 67 % des répondants) ;
- au prix élevé de la matière première (pour 61 % des répondants) ;
- à une disponibilité insuffisante (pour 56 % des répondants).

Cette moyenne régionale masque un écart marqué selon le territoire et l'essence sciée : la difficulté d'approvisionnement atteint 68 % des répondants en Franche-Comté, contre 46 % en Bourgogne, et touche 73 % des scieries résineuses contre 47 % des scieries feuillues, une conséquence directe de la spécialisation résineuse du massif jurassien, de la pression exercée par la crise des scolytes, ainsi que par la concurrence des acheteurs des régions limitrophes ou de pays étrangers selon les essences.

Ces difficultés surviennent alors même que l'approvisionnement demeure très majoritairement local : 84 % des répondants s'approvisionnent dans un rayon inférieur à 100 km, et aucun ne déclare un rayon supérieur à 200 km. L'Office national des forêts (ONF) constitue le principal canal d'achat, cité par 93,5 % des répondants, loin devant les propriétaires privés en direct (77 %) et les experts forestiers (64,5 %)[32].

L'exposition aux marchés extérieurs est, pour sa part, très inégale : 35,5 % des répondants ne réalisent aucun chiffre d'affaires à l'export, quand 32 % en réalisent plus de 30 %. Cette exposition recoupe la distinction par essence : 47 % des scieries feuillues réalisent plus de 30 % de leur chiffre d'affaires à l'export (principalement vers l'Union européenne, la Suisse et l'Asie), contre seulement 20 % des scieries résineuses, plus orientées vers le marché national de la construction[33].

[30] A titre illustratif, selon un acteur de la filière auditionné, les communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté ont considérablement modifié leurs pratiques : aujourd'hui, **45 % des bois communaux sont vendus via un contrat d'approvisionnement**, ce qui permet aux scieurs d'éviter la prospection en achetant directement les produits en bord de route. Par ailleurs, deux chefs d'entreprise auditionnés confirment que leur approvisionnement se fait désormais à **80 % sous contrat** (ouvert ou fermé), privilégiant la transparence et la qualification des bois plutôt que l'aléa des enchères.
[31] Auditions réalisées par la Mission, 2025-2026.
[32] Enquête en ligne auprès des entreprises de première transformation de Bourgogne-Franche-Comté, 2026.
[33] *Ibid*.

II. Des marchés sous tension, entre retournement conjoncturel et exigences croissantes

a. Une conjoncture en retournement après un cycle exceptionnel : le contrecoup de l'euphorie post-Covid

L'ensemble des interlocuteurs auditionnés par la Mission s'accorde sur un diagnostic de cycle : les années 2021-2023, qualifiées d'*« exceptionnelles »*, ont cédé la place, en 2024-2025, à un ralentissement net, particulièrement marqué dans le secteur du chêne et de la construction neuve. Sur le segment résineux, le ralentissement de la construction a pesé sur les volumes et les prix, une reprise des commandes n'étant notée qu'en toute fin d'année 2025. Sur le segment feuillu, la situation est jugée *« tendue »* voire *« dans le creux de la vague »*. Les scieries font par ailleurs face à un effet de ciseau caractéristique de fin de cycle : stagnation des prix de vente des sciages et hausse continue des coûts d'achat de la matière première et de l'énergie. A cela s'ajoute, pour les scieries de feuillus, le besoin de reconstituer leurs stocks de bois.

Les données Agreste pour l'exercice 2024 confirment ce diagnostic sur le plan de la production : la récolte régionale de bois recule pour la quatrième année consécutive, à 5,2 millions de m³ (-1,4 % sur un an), et les volumes sciés suivent la même trajectoire, à 1,3 million de m³, revenant à leur niveau de 2018-2019. C'est sur le chêne que le retournement de marché s'exprime avec le plus de netteté : le volume de chêne scié chute de 11 % en une seule année (-35 000 m³)[34], quand le hêtre et le douglas résistent. Ce repli brutal ne constitue pas un phénomène nouveau : il accélère, sur le temps court, la tendance structurelle de décrue du chêne scié déjà à l'œuvre depuis les années 2010. Il en confirme cependant la gravité et l'actualité : la baisse conjoncturelle 2024 s'ajoute à un déclin de fond, sans signe de compensation par un rebond des volumes résineux [35].

Cette trajectoire régionale s'inscrit dans un mouvement plus large. Le Baromètre de conjoncture Exploitations forestières scieries, publié trimestriellement à l'échelle nationale, relève, pour le deuxième trimestre 2025 et sur le segment feuillu, que l'activité *« se redresse légèrement après 18 mois de baisse de chiffre d'affaires », restant « inférieure de 10 % à 2021 mais égale à 2019 »*[36], une sortie de crise récente et encore fragile, cohérente avec le climat « tendu » décrit par les scieries feuillues de la région.

Les professionnels interrogés jugent par ailleurs leurs prix de vente difficiles à tenir : aucun ne les estime supérieurs à la normale, contre 22 % qui les jugent inférieurs, une donnée qui objective l'effet de ciseau évoqué en audition. Sur le segment résineux, les chefs d'entreprise interrogés au même trimestre citent en tête de leurs préoccupations la *« hausse du prix de la matière première (+30 % depuis l'automne 2024), marquant une envolée inédite dans un contexte de marché en berne »*[37], une pression sur les coûts qui fait directement écho à la hausse des coûts d'achat rapportée par les scieries de la région.

b. Des marchés de plus en plus exigeants

De surcroît, les entreprises étudiées doivent s'adapter à une élévation rapide des exigences de marché.

La montée en puissance de la construction bois, portée par la réglementation environnementale RE2020, ouvre des perspectives de débouchés mais s'accompagne d'exigences normatives, techniques et qualitatives croissantes. Les scieries doivent ainsi absorber la contrainte de qualité des bois scolytés ou hétérogènes tout en investissant pour répondre aux cahiers des charges industriels, alors même que l'acceptabilité commerciale des bois dépérissants ou esthétiquement hétérogènes demeure partielle et très segmentée, les critères esthétiques continuant de peser fortement sur la valeur commerciale, notamment à l'export. La capacité collective de la filière à faire évoluer les documents techniques unifiés (DTU) et la commande publique apparaît, à cet égard, déterminante pour sécuriser les débouchés des bois affectés par le changement climatique.

---

[34] Agreste, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024, Études Bourgogne-Franche-Comté n° 104, février 2026.
[35] *Ibid.*
[36] CEEB, Baromètre de conjoncture Exploitations forestières scieries, 2ème trimestre 2025, août 2025 (indicateur national, segment « exploitation-scierie à dominante feuillus »).
[37] *Ibid.*

L'enquête conduite par la Mission précise la hiérarchie de ces exigences du point de vue des entreprises elles-mêmes : interrogées sur les attentes de leurs clients hors qualité, 97 % des répondants citent le prix, 74 % les délais de livraison courts et fiables, et 48 % la flexibilité des volumes et des commandes. Ce, loin devant des critères pourtant présentés comme montants dans le débat public, telles la traçabilité et l'origine du bois au sens du règlement européen sur la déforestation (RDUE), citées par seulement 7 % des répondants. Cet écart traduit un décalage persistant entre les exigences réglementaires en construction (RE2020, RDUE) et les critères qui structurent concrètement la négociation commerciale au quotidien.

Toutefois, la réserve du marché face aux bois esthétiquement hétérogènes est largement partagée par les entreprises elles-mêmes : dans l'enquête en ligne, les critères esthétiques (couleur, nœuds, hétérogénéité) constituent un enjeu commercial important ou très important pour 71 % des répondants, et seuls 32 % d'entre eux jugent leurs clients prêts à accepter une plus grande variabilité des produits liée au changement climatique, quand 35,5 % estiment que cela le sera *« difficilement »*[38].

Face aux enjeux esthétiques spécifiquement, les entreprises ne restent pas passives : 42 % des répondants ont adapté les usages proposés à leurs clients, 39 % valorisent explicitement l'aspect « naturel » ou « irrégulier » du bois auprès de leur clientèle, et 32 % ont développé une communication spécifique sur ce sujet. Seuls 26 % déclarent n'avoir engagé aucune stratégie à ce stade.

> ***« Certains bois sont esthétiquement disgracieux mais conservent leurs qualités mécaniques ; il faut un travail de normalisation et de marketing pour les faire accepter »***
> *Un dirigeant de scierie de feuillus*

A cela s'ajoute d'autres contraintes exogènes qui pèsent sur les entreprises. Sur le plan sociétal, le principe de multifonctionnalité de la forêt, conciliant rôle économique, puits de carbone, préservation de la biodiversité et aménités récréatives, conduit à des arbitrages de plus en plus fréquents à l'échelle locale, avec des répercussions directes sur la sécurisation de l'approvisionnement. Une hostilité croissante envers certaines activités de l'exploitation forestière telles que les « coupes rases » est ainsi notée par plusieurs interlocuteurs, procédant souvent d'une méconnaissance des cycles sylvicoles de la part du grand public.

III. Emplois et compétences : des entreprises qui tentent de s'adapter face aux tensions de recrutements

a. Un déficit chronique de main-d'œuvre qualifiée, aggravé par les départs à la retraite

Selon l'étude prospective conduite par le Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté[39], tous les métiers de la filière forêt-bois régionale sont en tension, avec des difficultés de recrutement particulièrement aiguës (comprises entre 73 % et 86 % de postes jugés difficiles à pourvoir) pour un socle de métiers parmi lesquels figurent notamment les ouvriers qualifiés du travail du bois, représentatifs des scieries étudiées[40].

Ce diagnostic rejoint les propos recueillis lors des auditions : les chefs d'entreprise interrogés soulignent que ces difficultés de recrutement concernent en réalité l'ensemble des profils et des métiers, et non les seuls postes qualifiés.

Les projections à horizon 2030 conduites par le même Campus des métiers confirment l'ampleur du défi. Selon les scénarios retenus, les besoins de recrutement cumulés d'ici 2030 pour l'ensemble de la filière forêt-bois régionale s'échelonnent entre 1 582 et 7 590 postes[41]. Pour le seul segment sciage et travail du bois qui concentre les entreprises

[38] Enquête en ligne auprès des entreprises de première transformation de Bourgogne-Franche-Comté, 32 répondants, 2026.
[39] Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté, France 2030, Étude prospective : Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030 en Bourgogne-Franche-Comté et en Île-de-France ?, synthèse du rapport d'étude, juillet 2023.
[40] Les métiers relevant de la seconde transformation (menuisiers, charpentiers) ou de l'amont forestier (bûcherons, sylviculteurs) sont également concernés.
[41] *Ibid*.

ici étudiées, les besoins de recrutement annuels varient de -81 à +335 postes par an selon le scénario macroéconomique retenu, le scénario le plus prudent anticipant une contraction nette de l'emploi plutôt qu'un besoin de recrutement.

A ces tensions immédiates s'ajoute un enjeu de renouvellement générationnel : selon la Banque de France, en 2019, 16,7 % des dirigeants d'entreprise de la filière régionale (hors entrepreneurs individuels) étaient déjà âgés de 60 ans et plus, et 29,1 % avaient entre 50 et 59 ans, soit près de la moitié des dirigeants approchant ou ayant atteint l'âge de la retraite, avec un risque de perte de savoir-faire lorsque la transmission n'est pas anticipée[42].

Cette fragilité se retrouve, de manière particulièrement aiguë, en amont de la chaîne : les entreprises de travaux forestiers (ETF), qui approvisionnent les scieries, sont pour l'essentiel de petites structures fortement soumises aux aléas de la demande et des conditions de récolte, alternant période de forte activité (lors de l'exploitation des bois sanitaires notamment) et période de chômage technique lorsque les dessertes sont impraticables. Des pistes de consolidation se mettent en œuvre : intégration verticale, contrats sécurisants, partenariats de long terme entre ETF, gestionnaires et industriels.

b. Des besoins de compétences nouveaux et des leviers encore inégalement mobilisés

Au-delà du seul volume de recrutement, les entreprises du segment sciage et travail du bois expriment des besoins de formation continue spécifiques, centrés en priorité sur l'utilisation de nouvelles machines de production et la compréhension des évolutions réglementaires[43], deux enjeux qui traduisent à la fois la modernisation de l'outil industriel et la densification de la norme.

Ces besoins de compétences se doublent d'une crise d'attractivité plus générale : toutes les entreprises de la filière, des ETF aux scieries, signalent des difficultés extrêmes de recrutement, dans des métiers souffrant d'une désaffection marquée, perçus comme pénibles et peu attractifs, avec des taux de rotation du personnel très élevés dans certaines structures.

> ***« Sur les deux dernières années, on a recruté une vingtaine de personnes… pas un n'est resté »***
> *Dirigeant d'une scierie de feuillus auditionné*

Face à ce constat, la filière régionale s'organise sur trois fronts. D'abord la formation : un Bac professionnel Scierie a été créé à l'initiative des organisations syndicales professionnelles, complété par le projet A2ForBois, financé à hauteur de 12 millions d'euros par la Caisse des Dépôts dans le cadre de France 2030[44], qui vise à développer de nouvelles formations et de nouveaux outils pédagogiques et à renforcer l'attractivité des métiers ; plusieurs entreprises développent en complément leurs propres dispositifs internes, qualifiés de « campus » par certains interlocuteurs, en l'absence de vivier suffisant issu des filières d'enseignement traditionnelles.

Ensuite, face aux tensions de recrutement, les entreprises de la filière forêt-bois régionale mobilisent quatre leviers RH principaux : le recrutement d'alternants et d'apprentis (39 % des entreprises), l'appel à des contrats temporaires (CDD, intérim, saisonniers ; 31 %), la revalorisation salariale (29 %) et le recrutement de profils juniors formés en interne (28 %)[45].

La revalorisation salariale répondrait notamment à la concurrence frontalière suisse : l'attractivité des salaires helvétiques contraint les scieries de Franche-Comté à aligner leurs grilles sur un coût de la vie sensiblement plus élevé, une zone frontalière qui concentre, selon la Banque de France, 10,3 % des entreprises de la filière régionale.

---

[42] Banque de France, direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, *Situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale et des scieries de Bourgogne-Franche-Comté*, période 2015-2019, 22 janvier 2021.

[43] Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté, France 2030, Étude prospective : Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030 en Bourgogne-Franche-Comté et en Île-de-France ?, synthèse du rapport d'étude, juillet 2023.

[44] Note de synthèse des auditions, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, 2025-2026.

[45] Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté, France 2030, Étude prospective : Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030 en Bourgogne-Franche-Comté et en Île-de-France ?, synthèse du rapport d'étude, juillet 2023.

CONCLUSION

Les entreprises de la première transformation de bois et les fabricants de produits semi-finis de la région Bourgogne-Franche-Comté se trouvent à un tournant. Leur outil industriel s'est indéniablement modernisé au cours des dernières années. Mais cette modernisation intervient alors que se resserrent, simultanément, quatre fronts :

- une ressource plus rare et plus hétérogène ;
- un marché en sortie de cycle (2021-2023 euphorique, puis retournement 2024-2025), qui n'efface pas un déclin structurel plus ancien (comme pour le chêne scié) ;
- un capital humain vieillissant que la filière peine à renouveler ;
- un environnement sociétal et réglementaire de plus en plus contraignant.

Ces quatre contraintes, largement partagées par les chefs d'entreprise auditionnés, convergent avec les enseignements de l'exercice de prospective régional : l'avenir de ces entreprises dépendra moins de la conjoncture de court terme que des arbitrages structurels qui seront rendus, dans les prochaines années, sur la priorité donnée au rôle économique de la forêt et aux moyens consacrés au dialogue entre filière et société civile.

Ce constat de vulnérabilité structurelle contraste pourtant avec l'anticipation d'activité exprimée par les chefs d'entreprise eux-mêmes : 57 % anticipent une hausse de leurs volumes sciés ou de leur production à cinq ans, 37 % une stabilité, et aucun répondant n'anticipe de baisse. Cet écart traduit soit une confiance dans la capacité d'adaptation de l'entreprise, soit un décalage entre le diagnostic filière et la perception individuelle des dirigeants, les deux lectures n'étant d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre.

Cet optimisme moyen recouvre en tout cas des écarts sensibles : seules 42 % des TPE anticipent une hausse d'activité, contre 67 % des ETI ; 40 % chez les scieries résineuses, contre 71 % chez les feuillues, plus exportatrices et mieux positionnées sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée. La confiance, en somme, se concentre là où la filière est déjà la mieux armée, ce qui devrait à la fois rassurer et alerter les pouvoirs publics : le risque n'est pas seulement sectoriel, il semble consubstantiel à la taille des entreprises et à leur consolidation.

De ce diagnostic découlent des attentes précises et faisant consensus parmi les personnes auditionnées :

- une simplification administrative des dossiers d'aides et des réglementations applicables à la filière ;
- un soutien accru à une pédagogie d'État destinée à réhabiliter l'image de l'exploitation forestière auprès du grand public ;
- une stabilité des politiques de soutien à la construction bois (logement et tertiaire) ;
- un appui spécifique, enfin, à la protection contre les risques (incendie et assurabilité) des sites industriels existants.

L'enquête confirme cette hiérarchie et lui donne un chiffre : interrogées sur le rôle qu'elles attendent en priorité de l'État, les entreprises placent la stabilité législative et réglementaire (41 %) loin devant les soutiens financiers directs (34 %). Cette stabilité doit permettre aux entreprises de mieux naviguer dans un contexte d'incertitudes mondiales (contexte géopolitique, inflation…) et nationales. Il existe toutefois une différenciation, entre scieries résineuses de Franche-Comté, plus attachées à la stabilité réglementaire, et scieries feuillues de Bourgogne, plus demandeuses de soutiens financiers et d'accompagnement à l'export. Cela plaide, en définitive, pour des réponses publiques adaptées à la diversité des situations plutôt que pour un dispositif uniforme à l'échelle régionale.

CHAPITRE 3 : RECOMMANDATIONS

A partir du panorama des entreprises (chapitre 1), des principaux défis auxquels elles sont confrontées (chapitre 2), plusieurs recommandations sont formulées. Celles-ci sont organisées selon quatre axes ou enjeux structurants : I. Sécuriser l'approvisionnement en ressource ; II. Soutenir la valeur ajoutée et l'investissement ; III. Répondre aux difficultés de recrutement, améliorer l'attractivité de la filière, et le dialogue avec la Société ; IV. Stabiliser le cadre réglementaire.

N°	Recommandation	Pilote (partenaires)	Échéance
Axe I - Sécuriser l'approvisionnement en ressource			
R1	Objectiver, par un programme d'essais, les performances mécaniques des bois dépérissants et de qualité secondaire, puis engager sur cette base la révision des normes de classement (NF B 52-001, EN 975-1) et des NF DTU concernés.	**Fibois BFC** (FCBA, BNBA, FNB, Région BFC, DRAAF BFC)	**2027-2028**
R2	Faire de la commande publique régionale un démonstrateur de l'emploi des bois de qualité secondaire, en adaptant les cahiers des charges et en conduisant des opérations pilotes sur le patrimoine de la Région et des collectivités.	**Région BFC** (Collectivités et bailleurs sociaux, Fibois BFC (prescripteurs bois), FCBA, maîtres d'œuvre)	**2027-2028**
R3	Etablir, essence par essence et massif par massif, une connaissance des feuillus secondaires mobilisables, de leurs caractéristiques, et accompagner deux ou trois entreprises pilotes dans leur valorisation.	**Fibois BFC** (IGN, CNPF, ONF, FCBA, entreprises de transformation de feuillus)	**2027-2028**
R4	Poursuivre le développement des contrats d'approvisionnement pluriannuels avec l'ONF et sensibiliser les propriétaires privés sur les atouts de ces contrats (sécurisation face aux tensions d'approvisionnement, stabilité des prix…). En complément, accompagner les petites scieries à déployer ce type de contrat.	**Entreprises de transformation, Fibois BFC** (ONF et Communes forestières pour les forêts publiques ; coopératives et experts forestiers pour les forêts privées)	**2027-2029**
R5	Préparer, hors période de crise, un dispositif régional de stockage de bois activable en cas d'afflux massif (crise sanitaire, tempête), et soutenir les aires de stockage des entreprises.	**DRAAF BFC** (Région BFC, Fibois BFC, DREAL, ONF, coopératives, entreprises)	**2028**
Axe II - Soutenir la valeur ajoutée et l'investissement			
R6	Lancer un appel à projets régional dédié à l'adaptation des outils de transformation à une ressource plus hétérogène, assorti d'une bonification pour les projets valorisant les feuillus secondaires et les bois dépérissants.	**Région BFC** (DRAAF BFC (France 2030), ADEME, Bpifrance, Fibois BFC)	**2027**
R7	Instituer un dossier unique et un interlocuteur unique pour les aides à l'investissement des TPE et PME de la transformation.	**Région BFC** (ADEME, DRAAF BFC, Agence économique régionale, Fibois BFC)	**2027**

N°	Recommandation	Pilote (partenaires)	Échéance
R8	Lancer un groupe de travail au sein de Fibois afin d'identifier des solutions de financement possibles pour les entreprises (crédits carbone, levée de fonds, financement participatif, LBO, fiducies, financements européens, etc.)	**Fibois BFC** (Bpifrance, ADEME, Banque des territoires, Région BFC, établissements bancaires)	**2027**
Axe III - Répondre aux difficultés de recrutement, améliorer l'attractivité de la filière, et le dialogue avec la Société			
R9	Intégrer des modules d'enseignement dédiés à la filière forêt-bois dans les formations généralistes de profils proches (commerce, industrie, logistique), pour élargir le recrutement à des profils qui ne s'y orientent pas spontanément	**Région BFC (formation professionnelle)** (Région académique BFC, Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois BFC, France Travail, opérateurs de compétences (Opco 2i ou Ocapiat selon la convention collective applicable), Fibois BFC)	**2027**
R10	Renforcer l'attractivité et la marque employeur de la filière forêt-bois en complément des actions déjà portées par le projet A2ForBois. Concrètement, Fibois BFC pourrait collecter des retours d'expérience de la part de ses adhérents et valoriser les bonnes pratiques (solutions mises en place pour améliorer les conditions de travail, démarches RSE, féminisation des métiers, etc.) les valoriser dans sa communication (site internet, lors des rencontres auprès d'acteurs institutionnels, des organismes de formation, des écoles, lors des salons et forums professionnels, etc.)	**Fibois BFC** (Entreprises adhérentes, région académique BFC, Campus des métiers et des qualifications, porteurs du projet A2ForBois, FNB)	**2027**
R11	Développer les actions de sensibilisation et de communication sur les métiers de la filière et le matériau bois : - auprès des collèges et lycées, afin de susciter des vocations ; - auprès des écoles d'architecture afin de présenter et de valoriser le matériau bois, ses atouts et son utilisation dans la construction.	**Fibois BFC et FNB (écoles d'architecture), Région BFC (collèges et lycées)** Entreprises adhérentes, écoles d'architectures	**2027**
R12	Sensibiliser le grand public sur l'importance de la filière forêt-bois dans la préservation de la ressource forestière et dans la réponse au changement climatique. Par exemple, s'appuyer sur les outils existants tels que les supports de communication proposés par FBF, la FNB (« Nos forêts envoient du bois », et le site « Bois.com »…).	**Fibois BFC** (France Bois Forêt, FNB, ONF, CNPF, Communes forestières, Région BFC)	**2027**
Axe IV - Stabiliser le cadre réglementaire			
R13	Accompagner collectivement la mise en conformité des entreprises au règlement européen sur la déforestation (RDUE).	**Fibois BFC** (DRAAF BFC, FNB, ONF, coopératives et experts forestiers)	**Avant application du RDUE**
R14	Pérenniser la demande de bois construction en anticipant, dans le patrimoine de la Région et des collectivités, l'obligation de recours aux matériaux biosourcés ou bas carbone dans la commande publique.	**Région BFC** (Collectivités, bailleurs sociaux, DRAAF, DREAL, DDT, Fibois BFC)	**2027-2030**
R15	Rencontrer un ou plusieurs assureurs afin d'élaborer un plan spécifique de traitement des enjeux d'assurabilité et de protection incendie des sites industriels existants.	**Fibois BFC et FNB** (France Assureurs, assureurs, SDIS, Région BFC)	**2027**

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, Transition(s) 2050, Scénarios de prospective énergétique nationale, 2021.
- ADEME Bourgogne-Franche-Comté, résultats des appels à projets « Industrialisation performante des produits bois » (IPPB) et « Biomasse chaleur pour l'industrie du bois » (BCIB), transmis à la Mission en décembre 2025 et janvier 2026.
- André L., Grau M., Llexa G., Salib Y., Comment relocaliser les industries de transformation du bois en Île-de-France, à l'heure des circuits courts et de la demande croissante en bois ?, rapport du Groupe d'Analyse de l'Action Publique n°1, Mastère PAPDD, AgroParisTech / École des Ponts ParisTech, 12 janvier 2022.
- Agreste, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2024, Études Bourgogne-Franche-Comté n°104, février 2026.
- Agreste, Enquête annuelle Exploitations forestières et scieries 2023.
- Auditions réalisées par la Mission, 2025-2026 ; Note de synthèse des auditions, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, 2025-2026.
- Banque de France, direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, Situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale et des scieries de Bourgogne-Franche-Comté, période 2015-2019, 22 janvier 2021.
- Campus des métiers et des qualifications d'excellence Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté, France 2030, Étude prospective : Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030 en Bourgogne-Franche-Comté et en Île-de-France ?, synthèse du rapport d'étude, juillet 2023.
- CEEB, Baromètre de conjoncture Exploitations forestières scieries, 2ème trimestre 2025, août 2025.
- Comptes sociaux de trois entreprises anonymisées de première transformation de bois de la région Bourgogne-Franche-Comté, exercices 2023-2024, communiqués à la Mission.
- Contrat régional Forêt-Bois de Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028.
- DRAAF Bourgogne-Franche-Comté, Activité des exploitations forestières et des scieries en 2023, avril 2025.
- Enquête en ligne auprès des entreprises de première transformation de Bourgogne-Franche-Comté, 32 répondants, 2026.
- IGN, Inventaire Forestier National 2024 ; IGN-FCBA, Projections des disponibilités en bois et des stocks et flux de carbone du secteur forestier français, 2024.
- Insee, Comptes de la Nation 2023 (base 2020) ; Insee, Esane. Traitements BETA/OLEF pour le compte du SDES, 2024.
- Insee, Flores 2021.
- Ministère de l'Agriculture, La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté : quelles trajectoires pour les massifs forestiers d'ici 2040 ?, Analyse n° 227, Centre d'études et de prospective, avril 2026.
- Région Bourgogne-Franche-Comté, données relatives aux aides aux entreprises de la filière forêt-bois, janvier et février 2026.
- SDES, Les comptes de la forêt française de 2007 à 2022, septembre 2025.
- Solagro, Eepos, Futuribles, La filière forêt-bois face au changement climatique. Une prospective de la filière et de ses acteurs en Bourgogne-Franche-Comté à horizon 2040, rapport final, novembre 2025, étude commandée par le ministère de l'Agriculture.
- Solagro, Eepos, Futuribles, séminaire régional de restitution, Dijon, 28 mars 2025.

1630 conseil